



demander l'annulation d'un rapport d'expertise judiciaire

Par **jeanmidu31**, le **18/05/2024** à **20:52**

Bonjour,

J'ai obtenu un référé expertise pour faire constater des travaux irréguliers en copropriété en 2018. Un rapport a été rendu en fin 2019. En 2021, les copropriétaires incriminés ont revendu leur lot et j'ai assigné les anciens et le nouveau copropriétaire. Ce nouveau copropriétaire a demandé une autorisation rétroactive pour les travaux des précédents copropriétaires qui a été refusé. Le nouveau copropriétaire a assigné en 2022 pour abus de pouvoir. J'ai pu consulter l'acte de vente et je me suis aperçu que des éléments n'apparaissaient pas dans l'expertise. En "épluchant" le rapport et en le confrontant aux différentes conclusions de l'avocat de mon détracteur, j'ai relevé des inexactitudes et je souhaiterais demander l'annulation totale ou partielle de ce rapport avant d'arriver au fond. Comment puis-je m'y prendre svp.

Par **nihilscio**, le **18/05/2024** à **21:06**

Bonjour,

Le copropriétaire actuel conteste le refus d'autorisation. Il doit donner des motifs.

A vous de répondre qu'il n'y a pas d'abus de pouvoir et de le démontrer. On n'annule pas un rapport d'expertise ni les conclusions de l'avocat adverse. On les discute.

Peu importe l'acte de vente.

Je suppose que vous avez un avocat. Il doit savoir quoi faire.